



CHARTRE DES ADHERENTS DE L'AKPV

L'AKPV soutient le développement professionnel des kinésithérapeutes d'Auvergne engagés dans la prise en charge d'enfants.

Bien que l'adhésion vous laisse libre de votre pratique professionnelle, elle vous engage moralement à adhérer à la charte rassemblant les valeurs de l'association.

Cette charte est rédigée dans l'intérêt des patients et participe à l'amélioration de la qualité des soins en rééducation pédiatrique en Auvergne.

En adhérant à l'AKPV, je m'engage :

- à offrir une qualité et une continuité de soin et à placer le projet de l'enfant et de sa famille au cœur du processus de soin
- à participer dans la mesure du possible aux actions de l'association : conférences, groupes de travail, échanges sur nos pratiques, ...
- à promouvoir la kinésithérapie pédiatrique
- à partager mon expérience et mon savoir auprès des autres professionnels de l'association

Je soussigné(e) m'engage à respecter la Charte des adhérents de l'AKPV.

Date et signature

AKPV

assokpv@gmail.com

Site : akpvblog.wordpress.com

Page Facebook : Association Kinésithérapie Pédiatrique des Volcans